

Résumé de l'étude de l'IACE :

L'entreprise et les réformes de rupture

L'étude « l'entreprise et les réformes de rupture », élaborée par l'IACE en décembre 2018 dans le cadre de la 33ème édition des journées de l'entreprise est un document de quelques 200 pages qui constitue un véritable plaidoyer à l'accélération du processus de réforme de manière à libérer le potentiel de gain de productivités.

Cinq principales conclusions s'en dégagent. Elles concernent la situation de l'économie tunisienne, la politique monétaire et de change, la réforme fiscale, la réforme du code du travail et enfin les enjeux de la nouvelle économie.

I. La situation de l'économie tunisienne requiert une accélération du processus de réformes.

Les différents indicateurs révèlent une importante détérioration des équilibres macro-économiques avec notamment :

- Une croissance du PIB en berne ; celle-ci se ramène de 4 pourcent en 2012 à moins de 2.8 pourcent en 2018.
- Un doublement du budget de l'Etat entre 2010 et 2018 sous l'effet de la forte expansion de la rémunération des fonctionnaires.
- Une baisse de la productivité de 2.7 pourcent.
- Une pression fiscale de plus en plus lourde dépassant 21 pourcent du PIB assumée essentiellement par le secteur organisé.
- Une forte augmentation du déficit de la balance commerciale, de l'ordre de 63 pourcent pour les 7 premiers mois de 2018.
- Une dette publique passant, sous l'effet du recours accru aux emprunts, de 40 pourcent du PIB en 2010 à plus de 70 pourcent en 2017.

Les réformes mises en œuvre, à la demande pressante des bailleurs de fonds, ont, selon l'étude de l'IACE, une portée limitée et des résultats mitigés. Plus que jamais des réformes de grande envergure, s'avèrent nécessaires dans le cadre d'une stratégie « stimulant une croissance équilibrée fondée sur des critères d'efficacité, d'équité et d'inclusion sociale ».

II. Une politique rénovée sur les plans monétaire et de change est nécessaire.

Le durcissement de la politique monétaire et la rigidité de la réglementation du change pénalisent fortement l'entreprise et altèrent le climat des affaires. Il est proposé :

- L'assouplissement des opérations de change en permettant notamment aux personnes physiques résidentes d'ouvrir des comptes en devises, en fixant

l'allocation pour voyages d'affaires en devises et non en dinars et en améliorant les mécanismes de couverture du risque de change.

- Le développement du marché obligataire et le renforcement de la politique macro-prudentielle pour neutraliser les effets systémiques de certains choix de politiques monétaires (taux directeur du marché monétaire, taux de change du dinar...).

III. Une refonte de l'architecture fiscale du pays est incontournable

Les pistes de réflexion pour une réforme fiscale de rupture, permettant à l'entreprise de préserver sa compétitivité et sa viabilité, se situent suivant les quatre axes suivants :

1. La simplification du système fiscal à travers notamment :

- L'élaboration d'un code général des impôts mettant fin à l'éparpillement des textes fiscaux.
- La suppression des rémanences fiscales et la fusion des impôts ayant la même assiette ou le même objet.
- La suppression progressive du droit de consommation conformément aux engagements pris en 1988.

2. L'exploitation optimale des ressources du pays moyennant :

- Le renforcement des programmes et actions de lutte contre la contrebande.
- L'intégration progressive de l'économie souterraine dans le secteur formel de manière à limiter la part de l'économie informelle à un maximum de 20 pourcent du Produit Intérieur Brut.
- La maîtrise des régimes forfaitaires pour les bénéficiaires commerciaux.
- L'optimisation de l'exploitation des informations relatives notamment aux revenus locatifs et aux revenus agricoles en vue de réduire la fraude fiscale.

3. L'allègement de la fiscalité des entreprises organisées en opérant en particulier:

- L'alignement du résultat fiscal sur le résultat comptable.
- La réduction des taux des retenues à la source et l'accélération de la restitution du crédit d'impôt pour ne pas compromettre la trésorerie des entreprises
- Le dégrèvement pour réinvestissement.

4. Le renforcement de l'efficacité de l'appareil administratif chargé du contrôle fiscal à travers notamment :

- La digitalisation de l'administration fiscale.

- La possibilité laissée au contribuable de demander l'avis de l'administration fiscale concernant une opération projetée avant que sa réalisation ne soit entamée.
- L'instauration d'une garantie législative contre les changements de la doctrine administrative.

IV. Le réaménagement du code du travail doit concilier entre l'impératif de la flexibilité de l'emploi et l'exigence de la sécurité en matière des revenus.

Le droit du travail est aujourd'hui appelé à traduire les valeurs constitutionnelles du travail décent tout en favorisant la productivité condition sine-qua-none à l'insertion de l'économie dans un cercle vertueux d'amélioration des revenus sur des bases soutenables et durables.

A cet effet le cadre juridique relatifs aux relations individuelles du travail est appelé à être modernisé pour s'adapter aux nouvelles exigences de la mobilité du travail et de la sécurité des revenus à travers notamment la révision du régime juridique du licenciement pour des raisons économiques et technologiques et la mise en place d'un régime d'assurance contre le chômage.

V. La transformation digitale provoque des changements importants au niveau des métiers de demain

« A l'ère de l'économie digitale, le rapport au travail subit un grand changement sur le plan individuel et collectif... De nouvelles formes de travail sont en train d'émerger, à l'instar du télétravail... les entreprises adoptent des modes de management plus délégatifs, moins hiérarchisés, plus responsabilisant. »

Pour appuyer les nouvelles tendances, de nombreuses réformes sont requises. Elles concernent notamment le système éducatif en vue de généraliser les programmes « Digital Literacy », mettre à niveau les cursus de formation et préparer de nouvelles filières préparant aux métiers de demain

Enfinement et pour conclure, l'étude publiée par l'IACE comporte des analyses et des réflexions relativement pertinentes qui méritent d'être connues même si elles se limitent aux seuls aspects qui concernent directement l'entreprise. Le processus de réformes est, en fait, beaucoup plus vaste et beaucoup plus complexe touchant aussi bien le cadre légal et réglementaire, les aspects relatifs à l'infrastructure de base et aux équipements collectifs que les accords de coopération et de partenariat à mettre en place avec l'extérieur.

Forum Ibn Khaldoun le 25 juillet 2019

[Document de base de l'IACE à télécharger](#)